



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT  
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE RÉGIONAL  
ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

Le Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre-Val de Loire présidé par Monsieur Daniel PEZZIN, Chef du Service régional de la formation et du développement de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, s'est réuni le 17 Octobre 2016 à 14 heures à la DRAAF Centre-Val de Loire - Cité administrative Coligny à Orléans - en salle Maurice Genevoix.

Étaient présents :

- *Au titre des représentants de l'Administration :*

Daniel PEZZIN DRAAF - Chef du SRFD

- *Au titre des organisations syndicales représentatives des personnels :* SNETAP/FSU

Jocelyne BLOT	LPA de Blois
Frédéric CHASSAGNETTE	LEGTA de Tours-Fondettes
Frédéric CHAUVET	LEGTA de Vendôme
Simon DELORME	LPA Chambray-lès-Tours
Sophie DRIEUX	LEGTA de Châteauroux
Richard LE MOIGN	LEGTA de Vendôme
Yveline MENORET	LEGTA de Tours-Fondettes
Pierre RABIET	LEGTA de Chartres-La Saussaye
Christine TAFFOREAU	LEGTA de Vendôme

Participaient également à la réunion :

Marie-Thérèse DESHAYES	Représentant les Directeurs d'EPLEFPA
Anne-Claire BONHOURE	DRAAF - adjointe au chef du SRFD
Gilles TATIN	DRAAF - délégué régional à l'ingénierie de formation

**1. Installation du Comité Technique Régional Enseignement Agricole -**

---

Monsieur Daniel PEZZIN, Chef du SRFD ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité.

Il présente les excuses de Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur régional - retenu au SIAL - salon international de l'alimentation.

**• Composition du CTREA:**

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE informe que compte-tenu des mobilités des personnels des modifications dans la représentation de l'organisation syndicale SNETAP-FSU à ce comité.

Pour le CTREA, Monsieur Daniel FOURTIC du LPA de Chambray-lès-Tours sera désigné pour remplacer Monsieur Laurent BENOIT.

Pour le Comité régional de l'enseignement agricole (CREA), le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT-REA) et la Commission consultative paritaire régionale (CCPR), des remplacements seront également à prévoir. Monsieur CHASSAGNETTE indique qu'il transmettra dans les prochains jours la nouvelle représentation de l'organisation syndicale SNETAP-FSU dans l'ensemble de ces instances.

• **Quorum :**

Monsieur PEZZIN constate que 9 membres représentants des personnels sont présents à l'ouverture de la séance.

Le quorum, fixé à la présence de 6 représentants des personnels sur 10, est donc atteint.

• **Désignation des secrétaires de séance :**

Le secrétariat est assuré par un représentant de l'administration ainsi que par un représentant des personnels.

Les secrétaires de séance sont désignées : Madame Odile WILLEMETZ pour l'Administration et Madame Yveline MENORET qui accepte le rôle de secrétaire-adjoint de séance pour les représentants des Organisations Syndicales.

## **2. Approbation de l'ordre du jour du CTREA du 17 octobre 2017**

---

Monsieur PEZZIN demande l'approbation de l'ordre du jour du CTREA.

Il indique qu'il a reçu des questions complémentaires plus particulièrement relatives à la gestion des moyens qui seront traitées au fur et à mesure de la réunion.

L'ordre du jour est validé.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'un commentaire soit fait sur le tableau de suivi de l'instance.

Avant de démarrer la séance, Monsieur CHASSAGNETTE soumet une requête d'organisation du calendrier.

Les représentants des personnels souhaitent que les réunions soient fixées le mardi ou le jeudi. Ils réitèrent la demande de privilégier le milieu de semaine, les collègues ayant une charge de cours importante les lundis et les vendredis.

Monsieur CHASSAGNETTE demande par ailleurs d'être vigilant à ne pas fixer les réunions du CTREA et du CREA sur les mêmes jours de la semaine. En effet, les dates des réunions des 2 instances d'automne 2016 sont positionnées sur le lundi.

Monsieur PEZZIN entend la demande et s'engage à privilégier le plus possible le mardi ou le jeudi pour programmer les séances du Comité Technique Régional et du Comité Régional Enseignement Agricole. Il explique cependant, que l'exercice de calendrier est complexe avec de fortes contraintes.

## **3. Approbation du procès-verbal du 29 février 2016 et suivi de l'instance**

---

✓ **Approbation du procès-verbal du 29 février 2016**

Monsieur PEZZIN demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance réunie le 29 février 2016.

2 remarques sont formulées qui seront intégrées dans le procès-verbal.

- page 13 : Monsieur Pierre RABIET demande qu'une précision soit apportée sur l'approbation de la demande d'ouverture d'un BTS Aménagements paysagers au LEGTA de Chartres.

Le procès-verbal est modifié comme suit

« Monsieur RABIET interroge sur l'éventualité d'une ouverture de BTSA Aménagements Paysagers au LEGTA ou au CFA de Chartres-La Saussaye.

*Monsieur GAILLET valide l'opportunité d'un projet d'ouverture d'un BTSA Aménagements Paysagers au LEGTA de Chartres. Il remarque cependant que le secteur de l'aménagement paysager paye fortement la crise de 2008 et que l'activité des entreprises a été réduite sans qu'il n'y ait de réel signal de reprise ».*

- page 26 : Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'une précision soit apportée à ses propos.

Le procès-verbal est modifié comme suit

« Monsieur CHASSAGNETTE demande s'il est utile que les équipes persistent dans la demande d'une ouverture d'une 2<sup>nde</sup> Pro NJPF et d'un BTSA Aménagements Paysagers - *si la priorité accordée à l'ouverture depuis plusieurs années ne se concrétise jamais.* »

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

#### ✓ Point de suivi des décisions actées lors du CTREA du 29 février 2016

Monsieur Frédéric CHASSAGNETTE interroge sur plusieurs points de « suites données ou à donner » des décisions prises lors de cette dernière instance.

- ***Elaboration d'un dépliant de communication "présentation des formations et des métiers de la filière industries agroalimentaires".***

Monsieur CHASSAGNETTE indique qu'il avait été validé de réaliser un document de présentation des formations et des métiers de la filière IAA.

Monsieur PEZZIN répond que c'est un point compliqué à mettre en œuvre avec la profession et en particulier avec l'ARIAC - Association régionale des Industries agroalimentaires de la région Centre-Val de Loire.

A ce jour, l'ARIAC - malgré plusieurs relances - n'a pas transmis d'éléments suffisamment étoffés et n'a fait aucune proposition concrète.

Madame Anne-Claire BONHOURE mentionne que dans le cadre du contrat de filière, la DRAAF a sollicité l'ARIAC en vue d'effectuer auprès de tous les acteurs du secteur des industries agro-alimentaires (organisations institutionnelles et entreprises), un recensement des outils construits et des actions de promotion de la filière menées en région. L'objectif était d'éviter de multiplier les documents d'information qui pourraient ajouter de la confusion.

Monsieur PEZZIN explique que la DRAAF n'est pas toujours en phase avec la méthodologie et le contenu des documents de communication que la profession peut proposer.

En effet, il convient de travailler sur l'attractivité des métiers dans la communication à destination des jeunes.

Monsieur PEZZIN ajoute que les relations avec l'ARIAC sont complexes.

Monsieur RABIET ne comprend pas la position adoptée par la profession en matière de rémunération.

Monsieur CHASSAGNETTE est étonné que la profession ne joue pas le jeu de valorisation des métiers.

Il réitère les réserves émises lors du dernier CTREA à attendre encore.

Il rappelle que l'idée avancée était d'élaborer **un dépliant simple de type A4 - 3 volets qui permettait de présenter les formations et de renforcer les liens avec les entreprises.**

Il demande que la DRAAF appuie à nouveau la demande auprès de l'ARIAC et fait référence aux propos tenus lors du dernier CTREA quant au levier du versement de fonds publics.

- **Filière « services » dans l'enseignement agricole public.**

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que les personnels ont demandé que la DRAAF organise un travail avec les établissements publics, pôles de compétences dans ce secteur d'activité - sur la dynamique de la filière « services ».

Monsieur PEZZIN remarque que cette thématique relève des travaux conduits dans le cadre du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

Madame BONHOURS indique que les établissements ont participé à l'atelier « secteur sanitaire et social » organisé par le Conseil régional en vue de la construction du contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Elle confirme la pertinence du cadre spécifique du CREFOP pour engager cette réflexion.

Monsieur PEZZIN constate à la rentrée 2016, un important recul de 4 points des effectifs de la filière « services » qui touche particulièrement les établissements privés, alors que les effectifs de l'enseignement agricole public restent stables.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur les raisons de cette baisse. Ce recul est-il lié à la fin du phénomène du « double-flux » ?

Madame BONHOURS montre que la baisse des effectifs est constatée dans les classes entrantes et qu'il ne s'agit pas de la répercussion de la fin du « double-flux ».

- **Accompagnement des étudiants issus de Bac Pro en BTSA**

Monsieur PEZZIN confirme que l'accès des Bac Pro et leur réussite en BTSA demeurent une priorité et un objectif permanent.

Il précise que le SRFD a relayé auprès des établissements l'opportunité offerte aux jeunes de Bac Pro d'intégrer les écoles d'ingénieurs par le chemin du BTSA.

Cependant, aucun jeune n'a été repéré. Il est apparu judicieux que les établissements mobilisent les jeunes en début de cycle Bac Pro pour les orienter vers ces classes BTSA « préparatoires » au cycle d'ingénieur.

Monsieur PEZZIN est conscient des difficultés que rencontrent les jeunes issus de Bac Pro dans le cycle BTSA. Il reconnaît cependant l'absence de moyens dédiés pour accompagner ces jeunes dans leurs parcours, notamment pour mettre en œuvre des temps supplémentaires de mise à niveau ou de dispositifs d'individualisation par exemple.

- **Rénovation du Bac Pro CGEA**

En ce qui concerne l'évolution du Bac Pro CGEA "Conduite et gestion de l'exploitation agricole", Monsieur PEZZIN indique que les projets de référentiels sont actuellement en consultation sur le site [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr).

Il n'a pas d'éléments d'information supplémentaires par rapport à ce qui a été annoncé via ces documents.

Le nouveau Bac Pro CGEA ne comportera plus de spécialité « élevage » ou « cultures » puisque les 2 thématiques seront systématiquement intégrées dans le cursus « polyculture-élevage ».

Monsieur PEZZIN informe cependant que quelques établissements, au regard de leurs spécificités agricoles locales, pourront ne comporter qu'une thématique unique « grandes cultures ». Ce point reste à confirmer. Le LEGTA de Chartres, au vu de sa situation dans la plaine céréalière de la Beauce, pourrait être concerné.

Monsieur PEZZIN explique que les premières projections réalisées en région montrent qu'il n'y a pas d'incidence sur les emplois. La rénovation du Bac Pro CGEA ne crée pas de déséquilibre en matière de « compétences »/ « chaires » des enseignants.

Madame Sophie DRIEUX se déclare plus réservée sur cette analyse. Le volant des enseignements techniques concernés est important et le risque potentiel de jouer sur les orientations du Bac Pro pour équilibrer les services est réel.

Monsieur CHASSAGNETTE regrette l'absence d'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre de ce nouveau Bac Pro CGEA. Il déplore par ailleurs le fait que ce diplôme soit rénové au fil de l'avancement du cycle de formation ce qui prive les équipes d'une visibilité globale.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que les équipes ont organisé la nouvelle 2<sup>nd</sup>e Pro sur le mode antérieur - distinguant ainsi une coloration « cultures » et une coloration « élevage ».

Madame DRIEUX mentionne les difficultés que cela génère dans la préparation des jeunes au nouveau BEPA "Travaux en exploitation de polyculture-élevage" dès la session 2018.

Monsieur CHASSAGNETTE relate la situation des équipes du LEGTA de Bourges qui ont choisi d'orienter les spécialités en classe de 2<sup>nd</sup>e Pro. Madame Marie-Christine LECOZANET, enseignante au LEGTA de Bourges et présidente-adjointe de jury a interrogé les services de la DGER et l'Inspection de l'enseignement agricole ; aucune réponse concrète ne lui a été apportée.

**Monsieur PEZZIN propose de réinterroger le bureau des diplômes pour que les points d'incertitude soient clarifiés.**

**Il s'engage à faire un point de situation avec les chefs d'établissement lors de la prochaine réunion régionale fin novembre et à réfléchir à une harmonisation régionale.**

Monsieur PEZZIN est attentif à ce que les enseignements du nouveau Bac Pro investissent les champs de l'agro-écologie.

En matière de projet agro-écologique, les établissements ont bien avancé et le positionnement de la profession et des techniciens des organismes institutionnels a progressé. Il en veut pour témoignage le retour du séminaire agro-écologique du 6 octobre 2016 organisé par la DRAAF au LEGTA de Tours-Fondettes.

Les conditions sont désormais réunies pour que le prochain séminaire offre une large place à la discussion et la synergie entre l'enseignement et la profession.

Monsieur RABIET constate qu'un élément facilitateur est que les exploitations orientées en « agro-écologie » ont été moins fortement touchées par la crise agricole de cette année.

- ***Mise en œuvre des dispositifs d'individualisation***

Monsieur PEZZIN a réalisé un tableau récapitulatif du volume de consommation des crédits HSE mobilisés dans le cadre des dispositifs d'individualisation pour l'année scolaire 2015-2016. Ce document est remis sur table.

**Monsieur CHASSAGNETTE réitère la demande de disposer de données chiffrées sur l'ensemble des dispositifs d'individualisation, et de manière précise pour chaque dispositif.**

**Il souhaite qu'un point quantitatif et qualitatif soit fait pour connaître quels dispositifs sont activés et quelles raisons font que d'autres ne le sont pas.**

Il interroge sur le fait que certains établissements ne mobilisent quasiment aucun crédit HSE alors que les résultats à l'examen du Bac Pro montrent combien il est nécessaire d'accompagner les jeunes.

Monsieur PEZZIN constate également une consommation variable des crédits alloués selon les équipes et les établissements. Il partage la nécessité de mobiliser la totalité du dispositif et des crédits ouverts pour accompagner les jeunes vers la réussite.

Pour l'année scolaire 2016-2017, Monsieur PEZZIN indique que le SRFD est en attente de connaître l'enveloppe qui sera consacrée aux dispositifs d'individualisation.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte qu'aucune information à ce sujet n'a été communiquée dans les établissements.

Au vu des éléments qui ont pu être présentés dans les instances nationales, il est cependant très probable que l'enveloppe de crédits dédiés soit en baisse. Il va donc falloir anticiper pour que les projets mis en place à la rentrée ne soient pas coupés dans leur développement en cours d'année et que les élèves en pâtissent.

Monsieur PEZZIN accorde, qu'en la matière, le SRFD a travaillé « à l'aveugle » en reconduisant un schéma quasiment identique à celui de l'année scolaire écoulée.

L'analyse faite en région porte sur des volumes qui apparaissent raisonnables et cohérents au regard des effectifs des élèves concernés par les dispositifs et des enseignants mobilisés.

Les services des enseignants ont été validés avec les établissements dans ces conditions.

Monsieur PEZZIN pense que la transparence des éléments de calcul de la projection faite en région lui permettra de tenir l'argument auprès des services centraux lors du dialogue de gestion.

Monsieur CHASSAGNETTE est dépité qu'au terme de la 5<sup>ème</sup> année de mise en œuvre de ces dispositifs, la visibilité soit de moins en moins nette.

Il fait part du caractère ingérable de cette situation sur le terrain.

Il informe que le SNETAP-FSU a saisi le cabinet du Ministre de ce sujet puisque la DGER se déclare incapable de s'engager sur un calendrier.

Il rappelle que la note de service - dont le toilettage est annoncé depuis 2 ans - précise que les montants d'HSE de l'individualisation sont définis pour la rentrée scolaire au 30 août.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte les propos, comparaisons et argumentaires servis par la DGER lors de leurs échanges sur cette thématique qui lui ont semblé déplacés.

Il annonce que si la DGER n'a pas apporté de clarification au retour des congés de Toussaint, les personnels cesseront toute démarche d'individualisation.

Monsieur PEZZIN explique que le positionnement du SRFD est également délicat pour travailler avec les établissements sans que la ligne directrice soit fixée.

L'engagement régional est que toutes les heures qui ont été effectuées seront rémunérées - même dans le cas où il faudrait lisser la mise en œuvre sur 2 exercices budgétaires.

Monsieur PEZZIN se déclare cependant assez confiant sur le fait que l'administration centrale n'exige pas de réduction massive des crédits d'individualisation par rapport à ce qui a été envisagé par le niveau régional au mois de septembre en partenariat avec les établissements.

Il informe que la DGER a, par ailleurs, engagé un très gros travail de remise en cohérence de la dotation globale horaire et des emplois qui mobilise fortement les services.

Monsieur CHASSAGNETTE expose que le SNETAP-FSU a demandé qu'un groupe de travail soit mis en place au niveau national en vue de réinterroger sur le fonctionnement des dispositifs d'individualisation.

Le groupe de travail ne manquera pas de relayer les demandes des chefs d'établissement d'inscrire ces dispositifs dans un cadre plus contraignant et pérennisé.

Ce travail fait également écho au rapport du CGAAER portant sur la rénovation de la voie professionnelle qui pointe tout autant les difficultés de la mise en œuvre de ces dispositifs.

- **Groupe de travail informatique au sein des EPLEFPA**

Monsieur PEZZIN communique sur l'affectation d'un nouveau DRTIC - Délégué régional aux Technologies de l'Information et de la Communication à la DRAAF.

Monsieur Jean-Luc LAGADEC est arrivé début Octobre au Service des Systèmes d'Information Sa priorité est de se familiariser avec son nouvel environnement de travail.

Dans les prochaines semaines, il va se rendre dans tous les établissements pour connaître les structures et les équipements, rencontrer les équipes et comprendre leurs difficultés de fonctionnement.

Il prendra également l'attache des services du Conseil régional et du GIP Récia.

Monsieur PEZZIN pense que  **dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, le groupe de travail pourra raisonnablement être réuni sur les questions informatiques.**

Monsieur Frédéric CHAUVET souligne la qualité de la posture d'accueil de ce nouveau DRTIC qui lui permettra de prendre ses marques et la mesure de la situation de chaque établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle le contexte qui avait conduit à demander de programmer la réunion d'un groupe de travail élargi sur la question informatique associant des membres du CTREA, les équipes des EPLEFPA et les services concernés du Conseil régional.

Il souligne la problématique relative au positionnement du Conseil régional au regard de la spécificité des établissements d'enseignement agricole et du corps de Techniciens formation recherche Informatique, bureautique et audiovisuel (TFR "IBA").

Monsieur PEZZIN confirme que le transfert de la gestion des TFR IBA à la compétence du Conseil régional n'est pas à l'ordre du jour, Le positionnement du Ministère est très clair sur ce point.

En matière d'informatique, la DRAAF est attentive à ce que le Conseil régional intervienne dans les mêmes conditions dans les EPLE de l'Education Nationale que dans les établissements d'enseignement agricole - tout en mobilisant également les compétences des TFR.

Monsieur PEZZIN reconnaît que, dans ce contexte, les missions des TFR ont nécessairement évolué.

Monsieur CHASSAGNETTE signale un point d'inquiétude sur le devenir de leurs missions au sein des équipes informatiques des établissements.

Il mentionne que le Conseil régional a procédé à des recrutements extérieurs de techniciens pour compléter le dispositif de maintenance et de suivi des équipements informatiques.

Monsieur CHASSAGNETTE explicite que la DGER a entendu ces craintes.

Monsieur PEZZIN redit que la DRAAF étudie avec le Conseil régional les complémentarités des missions et des responsabilités des TFR avec le dispositif régional. Il ne lui semble pas que les nouvelles missions assignées des TFR soient vidées d'expertise technique.

Le SRFD a pointé auprès des chefs d'établissement, l'importance de conserver le pilotage de la stratégie et de la politique de l'établissement.

- **Commission régionale de suivi du protocole**

Monsieur PEZZIN confirme que la Commission régionale de suivi du protocole s'est réunie fin mai à la DRAAF.

La prochaine réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

• **Communication et formation autour de la note de service « droits et moyens syndicaux »**

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur la communication réalisée autour de la note de service n°2015-1060 du 9 décembre 2015 - circulaire relative à l'exercice des droits syndicaux au ministère de l'agriculture.

Monsieur PEZZIN ajoute que la demande formulée par le SNETAP-FSU d'un temps d'information/échange avec les directeurs d'EPL et des centres constitutifs sur la thématique de la mise en œuvre du droit syndical n'a pas été oubliée.

**Après échange, il est arrêté que cette thématique sera fixée à l'ordre du jour de la réunion régionale des chefs d'établissement du mois de janvier.**

Monsieur CHASSAGNETTE indique par ailleurs qu'une information a été faite auprès des nouveaux arrivants dans le cadre du dispositif TUTAC et qu'une intervention est programmée auprès des nouveaux assistants d'éducation.

• **Accueil des jeunes en situation de handicap**

Monsieur CHASSAGNETTE questionne sur la mise en œuvre de l'accueil des jeunes en situation de handicap. Il réitère la demande de mettre en place un groupe de travail « collé au terrain » pour recenser les difficultés et définir les bonnes pratiques à mettre en œuvre par les équipes des établissements.

Monsieur PEZZIN se déclare favorable à cette démarche en vue de clarifier les procédures. Il est conscient des problématiques auxquelles les équipes doivent faire face pour assumer ces dispositifs.

Il reconnaît que les textes sont parfois incomplets et pas suffisamment explicites sur les modalités pratiques. Cependant, il revient à la DRAAF de s'assurer que les équipes dépassent ces écueils afin de ne pas pénaliser les jeunes.

Monsieur PEZZIN invite à trouver des solutions pour que le dispositif fonctionne le mieux possible, en renforçant les liens avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Dans l'attente des conclusions de ces services techniques, il suggère aux établissements de s'organiser pour répondre à l'avantage du jeune et de sa famille quitte à suspendre ensuite les aménagements envisagés, si la décision des services techniques se révélait défavorable.

Monsieur Richard LE-MOIGN témoigne du besoin d'appui aux équipes dans la mise en œuvre des dispositifs.

Pour le LEGTA de Vendôme, par exemple, ce n'est que 6 semaines après la rentrée que les équipes peuvent avoir une vision clarifiée des élèves en difficultés nécessitant de structurer un plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

Il souligne la pression des familles.

Monsieur Simon DELORME fait part de la jeunesse du dispositif PAP dans les établissements : c'est la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement.

Il porte l'engagement des équipes qui souhaitent trouver les meilleures solutions en vue d'accompagner les jeunes dans leur parcours.

Monsieur PEZZIN conseille aux équipes de travailler en amont avec les familles.

Il souligne également que les équipes ne sont pas seules : elles peuvent s'appuyer sur les médecins scolaires ou les infirmières scolaires qui ont préparé les dossiers et font des recommandations.

Il fait remarquer par ailleurs que les Collèges transmettent des éléments en vue de la mise en œuvre des mesures adaptées.

Il sensibilise sur le fait que les familles sont parfois démunies face aux difficultés de leur enfant et à la complexité des circuits administratifs.

Monsieur DELORME cite l'exemple de la classe de CAPa SAPVER au LPA de Chambray-lès-Tours. Pour cette classe, l'équipe a généralisé la pratique d'un test-diagnostic à la rentrée scolaire en vue de repérer les jeunes qui présentent des troubles des apprentissages. Les résultats de ce test ont révélé que sur 16 élèves 15 élèves sont concernés à des niveaux divers alors que seulement 3 d'entre eux ont été signalés par le Collège.

Monsieur LE-MOIGN s'inquiète de l'évolution croissante constante du nombre de jeunes suivis dans le cadre de ces dispositifs. Il confirme que de nombreux jeunes n'ont été ni repérés, ni accompagnés au Collège.

Monsieur DELORME expose que la charge de travail des professeurs principaux est lourde pour organiser ces dispositifs.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne les tensions que les situations exposées peuvent créer.

Monsieur DELORME exprime l'attente des équipes de disposer d'outils adaptés et d'alternatives pédagogiques pour répondre aux besoins des jeunes concernés.

Monsieur CHASSAGNETTE rapporte que le SNETAP-FSU en a fait part à Monsieur le Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole.

En effet, jusqu'à présent, c'est surtout le GAP « Dys - Troubles des apprentissages » qui a été mobilisé et a élaboré des documents de sensibilisation et d'information générale.

La demande des personnels est plutôt de disposer d'outils spécifiques adaptés à chaque discipline.

**Madame DRIEUX répète la demande de mettre en place des formations de « lecteur-scripteur » et de « secrétaire-scripteur » dans le cadre des aménagements d'épreuves d'examen.**

Monsieur LE-MOIGN témoigne de la difficulté de gérer le groupe-classe avec autant de situations particulières.

Madame BONHORE expose que dans un premier temps, des formations de sensibilisation sur les troubles des apprentissages ont été mises en place depuis 2 ans soit au niveau régional, soit sur le site des établissements en mobilisant le GAP « Dys - Troubles des apprentissages » de l'ENFSEA.

Depuis, d'autres formations ont été organisées en vue de sensibiliser sur la mise en place pratique et organisationnelle des dispositifs. **Un zoom plus particulier a été réalisé sur la structuration des plans d'accompagnement personnalisés. Ces formations pourront être démultipliées dans les établissements.**

**Monsieur PEZZIN confirme l'organisation d'un groupe de travail et d'échange de pratiques permettant de faire un rappel sur la réglementation, de présenter des solutions opérationnelles «bonnes pratiques» éprouvées par les équipes et de recenser les difficultés concrètes auxquelles les équipes doivent faire face tout au long de l'année.**

#### **• Formation continue des personnels**

Monsieur CHASSAGNETTE mentionne que la possibilité a été offerte aux enseignants d'accéder à l'offre de formation du Plan académique de formation - PAF.

Madame Christine TAFFOREAU explique que le dispositif ne semble pas fonctionner. Les enseignants se sont inscrits via le portail mais n'ont ensuite reçu aucune confirmation d'inscription, ni aucune convocation.

Monsieur PEZZIN enregistre ce dysfonctionnement et demandera Monsieur Jean-Michel FRANCOIS, délégué régional à la formation continue (DRFC) de faire le point avec son

homologue du Rectorat et de trouver les solutions pour faciliter la participation aux sessions de formation.

Il invite cependant que les personnels à ne pas se décourager et à continuer à s'inscrire aux actions proposées.

**Monsieur CHASSAGNETTE questionne sur l'avancement de la « réactivation » du réseau « personnels de laboratoire » et leur accès au PAF.**

Monsieur PEZZIN n'est pas opposé à la constitution de ce réseau.

Il demande si une « tête de réseau » est déjà désignée. Madame MENORET pourrait être l'interlocuteur de la Délégation régionale de la formation continue pour que celle-ci puisse recenser les besoins de formation et organiser les sessions correspondantes.

**Monsieur CHASSAGNETTE rappelle également l'engagement d'intégrer systématiquement les secrétaires généraux dans la diffusion des avis de stages de formation « SAFIRE »**

Madame WILLEMETZ indique qu'une présentation de « l'offre commune transverse » et de l'application « SAFIRE » a été réalisée fin septembre auprès des gestionnaires par la DRFC.

#### **4. Point sur la rentrée scolaire 2016**

---

##### **• Résultats aux examens - session 2016 :**

Madame BONHORE commente les tableaux présentés dans les documents transmis aux membres du CTREA. Elle pointe quelques éléments saillants.

Monsieur LE-MOIGN interroge sur la persistance de taux de réussite aux examens en région Centre-Val de Loire globalement inférieurs à ceux de la moyenne nationale.

Monsieur PEZZIN répond qu'il n'y a pas d'explication particulière et que ce n'est pas spécifique à l'enseignement agricole. En effet, les résultats régionaux des diplômés de l'Education nationale montrent un phénomène identique de retrait par rapport aux chiffres nationaux.

En ce qui concerne les résultats du Bac STAV, Monsieur PEZZIN est conscient de la fragilité des résultats de la filière technologique portée en alternance par les établissements dits du « rythme approprié ».

Le rapport commandé par la DGER souligne les limites de ce mode d'enseignement pour les diplômés de la voie générale et technologique. Cela conforte la position de la DRAAF de ne pas donner d'avis favorable à l'ouverture de nouvelles formations technologiques STAV en région.

Les résultats au Bac S sont très satisfaisants. Monsieur PEZZIN regrette cependant que les jeunes manquent d'ambition dans leurs choix de poursuite d'études, notamment dans l'enseignement agricole supérieur long.

Madame DRIEUX constate que le vivier de recrutement en Bac S n'est pas très étoffé. Cela peut constituer un élément de réponse.

Monsieur DELORME demande si les écoles d'ingénieurs de l'enseignement agricole privilégient les élèves issus du Bac S - EAT.

Monsieur PEZZIN répond par la négative, puisque l'entrée dans ces écoles se fait après une classe préparatoire et un concours.

Monsieur PEZZIN souligne que les jeunes diplômés du Bac Technologique STAV ont la possibilité d'intégrer une classe préparatoire "Technologie-Biologie" qui leur est réservée.

Un certain nombre de places offertes aux concours seront ouvertes par cette voie. Il indique que la voie la plus ouverte pour les élèves de l'enseignement agricole passe par le BTSA et le concours C pour lequel le taux de réussite est le plus important.

**Monsieur CHASSAGNETTE suggère que la plaquette de communication sur cette classe préparatoire proposée au LEGTA Le Chesnoy soit diffusée aux élèves de STAV, dans tous les établissements<sup>1</sup>.**

Madame DRIEUX pense que la baisse du taux de réussite en Bac Technologique STAV et les difficultés scolaires que les jeunes rencontrent limitent le champ des possibles.

Monsieur CHASSAGNETTE considère que la promotion des perspectives d'études auprès de ces jeunes peut être facteur de motivation et source d'un travail plus soutenu pour parvenir aux objectifs recherchés.

S'agissant des résultats du Bac Pro, Monsieur CHASSAGNETTE cible un taux d'échec trop important qui confirme la nécessité absolue d'accompagner les jeunes tout au long du cycle Bac Pro.

Ces éléments transparaissent dans le rapport établi par le CGAAER portant sur l'évaluation de la rénovation de la voie professionnelle.

Il déplore que les quelques moyens alloués à la mise en œuvre de ces dispositifs ne soient pas suffisamment ciblés. **Les équipes pédagogiques expriment clairement un besoin de formation et d'accompagnement dans la mise en œuvre des différents dispositifs d'individualisation.**

**Monsieur CHASSAGNETTE suggère de réactiver le groupe de travail qui avait été mis en place pour définir quelques règles communes de fonctionnement pour le dispositif « tutorat » et construire un guide des « bonnes pratiques » qui serait facilitant pour les équipes.**

Monsieur PEZZIN partage le besoin d'accompagnement personnalisé des jeunes de Bac Pro.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne que ces mêmes jeunes rencontrent également des difficultés lorsqu'ils poursuivent en BTSA.

Monsieur PEZZIN constate qu'il y a un décrochage important de ces jeunes en BTSA. Il souhaiterait que les services puissent mettre en place un suivi de cohorte.

Monsieur PEZZIN note la fragilité des résultats à l'examen du BTSA ACSE - Analyse, conduite et stratégie de l'exploitation agricole.

Monsieur RABIET constate la concurrence entre public - privé et apprentissage sur ce diplôme.

Monsieur CHASSAGNETTE rappelle également l'ouverture dans le département de l'Eure-et-Loir de plusieurs formations de BTSA ACSE en formation continue - contrat de professionnalisation.

Monsieur PEZZIN répond qu'au sein du même établissement, l'EPLEFPA de l'Eure-et-Loir, il y a plutôt complémentarité entre les voies de formation - apprentissage et scolaire. En termes d'image et de communication de l'établissement, cela permet d'afficher un pôle de compétence.

Il ajoute que l'offre de formation en BTSA ACSE est suffisante en région et que la DRAAF ne donnera pas d'avis favorable à l'ouverture de formation supplémentaire.

---

<sup>1</sup> pour information, les plaquettes de communication sur les CPGE - classe prépa TB (Technologie-Biologie) et classe prépa BCPST Biologie-Chimie-Physique-Sciences de la Terre) sont téléchargeables sur le site <http://www.lechesnoy.fr/les-prepas>

• **Effectifs scolarisés dans l'Enseignement Agricole - rentrée 2016 :**

Madame BONHORE présente les chiffres de la rentrée : 7 923 élèves et étudiants sont inscrits dans un établissement d'enseignement agricole.

Les effectifs baissent de -1,2% : une stabilité est notée dans les établissements publics tandis qu'il est observé une baisse des effectifs au sein des établissements privés (-2,2%) plus marquée dans les établissements privés du rythme approprié (-3,6%).

Le nombre d'étudiants diminue de 2,3 %. Les effectifs en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sont en net repli (-7,7%). Les élèves entrants en 2<sup>nde</sup> Professionnelle diminuent de 2,7%. En revanche, les effectifs des élèves scolarisés en Bac Pro augmentent de 2,4% - conséquence du recrutement en 2<sup>nde</sup> Pro en forte progression à la rentrée scolaire 2015.

La filière service enregistre une forte baisse (-4,2%) des jeunes inscrits, alors que le secteur des productions agricoles progresse de 3,4%.

A propos des effectifs de 2<sup>nde</sup> GT du LEGTA de Vendôme, Monsieur LE-MOIGN demande si la DRAAF est en possession d'éléments d'analyse.

Monsieur PEZZIN n'a pas de réponse à la baisse récurrente des effectifs.

Monsieur CHASSAGNETTE remarque que le gel de la 3<sup>ème</sup> classe de 2<sup>nde</sup> GT il y a quelques années, a restreint le canal d'entrée dans cet établissement.

Il évoque la mise en commun de bonnes pratiques de communication entre les établissements publics dans le cadre du projet stratégique régional de l'enseignement agricole public (PSEAP).

Une des actions prioritaires du PSEAP pourrait être d'imaginer une communication commune sur la 2<sup>nde</sup> GT.

Monsieur PEZZIN expose que le SRFD, en collaboration avec les équipes de direction a engagé la création d'un dépliant sur la 2<sup>nde</sup> GT dans l'enseignement agricole.

Il ajoute que l'ONISEP a élaboré une fiche de communication spécifique sur les passerelles entre l'enseignement agricole et l'Education nationale. Cette fiche initialement utilisée sur le forum de l'orientation de Chartres a été transmise à l'ensemble des établissements publics.

Il communique la maquette du document de communication sur la 2<sup>nde</sup> GT qui n'est pas abouti.

Monsieur RABIET propose de transmettre des remarques et des suggestions pour compléter ce dépliant.

Monsieur CHASSAGNETTE argumente notamment sur le fait d'insérer des zooms sur l'enseignement d'exploration EATDD - Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable.

En ce qui concerne les effectifs de l'enseignement professionnel, Monsieur PEZZIN pointe le faible effectif de la filière viticole, en particulier en Bac Pro.

Ce volume ne permet pas de donner une visibilité de ce pôle de compétence au niveau national. Il regrette que la profession n'aide pas en ce sens par une organisation régionale structurée.

Monsieur CHASSAGNETTE manifeste son souhait d'actualiser la plaquette de communication sur la « filière viticole ».

Les équipes de Tours-Fondettes sont prêtes à s'impliquer mais attendent la mobilisation des équipes d'Amboise.

Monsieur PEZZIN se dit favorable à la réalisation de cette nouvelle plaquette qui donne une image très positive de la filière.

S'agissant des effectifs en BTSA, Monsieur PEZZIN indique que les capacités d'accueil ont été actualisées au regard de la demande d'entrée et des effectifs inscrits .  
Il constate des taux de remplissage qui confirment la faiblesse du recrutement en BTSA.

Répondant à la question de Madame DRIEUX, Monsieur PEZZIN indique que les moyens ont été ajustés selon les effectifs, les filières et les établissements.

Monsieur RABIET regrette qu'il n'y ait pas d'offre de formation en BTSA Aménagements Paysagers en Eure-et-Loir alors que l'établissement est en proximité de l'Ile-de-France.

Monsieur PEZZIN n'est pas opposé au renforcement du pôle « paysage » de l'EPLFPA de Chartres-La Saussaye. Il évoque cependant la « perte de vitesse » de la filière paysage et des taux de pression à l'entrée en formation en baisse.

En ce qui concerne le BTSA Aménagements Paysagers, il note l'offre de formation importante en région parisienne et informe que des établissements d'Ile-de-France ont fait le choix de fermer cette formation.

**Monsieur CHASSAGNETTE demande que le tableau général de l'ensemble des vœux d'affectation exprimés pour chaque formation soit communiqué aux membres du CTREA.**

Madame WILLEMETZ exprime les limites de l'analyse et de l'interprétation de ces chiffres.

Monsieur PEZZIN indique qu'il étudiera cette demande.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur le devenir des ajournés au Bac.  
En ce qui concerne le Bac STAV, les éléments ont été communiqués. Il rappelle que les familles ont un droit opposable au redoublement.

Monsieur PEZZIN expose qu'il n'y a pas eu de difficulté à gérer les demandes de redoublement qui ont toutes été traitées. Il indique que les moyens correspondants ont été mobilisés quand cela s'est avéré nécessaire.

Monsieur CHASSAGNETTE demande ce qu'il en est pour les jeunes ajournés à l'examen du Bac Pro.

Monsieur PEZZIN informe qu'il n'y a pas eu non plus de difficulté à répondre aux demandes de redoublement quand les jeunes et leurs familles l'ont formulé.  
**Il propose de faire une rapide enquête auprès des établissements pour obtenir les informations sur le devenir des jeunes ajournés au Bac Pro.**

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur « le droit à réorientation » et le positionnement du SRFD.

Monsieur PEZZIN indique que le SRFD a transmis toutes les informations aux établissements qui ont mis en œuvre ce nouveau dispositif.

Madame WILLEMETZ explique que la procédure « Affelnet Octobre » a été mise en place cette année dans l'académie à titre expérimental. Elle ne concerne que les établissements publics. Elle explique que la communication sur ce dispositif a été faite auprès des chefs d'établissement sans qu'une diffusion soit faite au « grand public ». L'objectif est de cibler les jeunes en souffrance dans leur formation professionnelle à la rentrée 2016 et d'accompagner leur souhait de réorientation vers une autre formation professionnelle.  
Aucune demande n'a été faite pour intégrer l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE comprend qu'il s'agit de répondre aux difficultés d'orientation, tout en étant attentif aux possibilités offertes aux jeunes au regard des capacités d'accueil pour ne pas créer de déceptions supplémentaires ou de nouvelles orientations par défaut.

Revenant sur le taux de remplissage par rapport aux capacités d'accueil, Monsieur PEZZIN constate un décalage habituel qui entre dans la fourchette de « décalage » moyen constaté au niveau national.

#### • *Moyens et Dotation en personnels*

En ce qui concerne la dotation globale horaire, Monsieur CHASSAGNETTE expose que le SRFD a été saisi de cas spécifiques pour chaque établissement.

Le SNETAP-FSU a également transmis la liste des dysfonctionnements de tous les établissements à la DGER.

Monsieur CHASSAGNETTE pointe des problèmes liés aux dédoublements non respectés. Les établissements font remonter que cela a été organisé avec l'accord des équipes.

Il dénonce que des établissements ne respectent pas la contractualisation, d'une part et suspendent d'autre part l'organisation de ce « surbooking » au bon vouloir des équipes.

Il enjoint que le SRFD - en qualité d'autorité académique - rappelle la règle et procède aux rééquilibrages nécessaires.

Monsieur CHASSAGNETTE n'accepte pas de faire supporter aux équipes la décision de recruter un/des élèves supplémentaires au-delà du seuil contractualisé sans que les moyens correspondants soient alloués.

Il demande que pour les 3 établissements concernés, le SRFD fasse l'ajustement nécessaire.

Monsieur PEZZIN ne partage pas la même analyse sur le calcul des dédoublements. Il précise par ailleurs qu'il ne s'agit en aucun cas de décisions soumises à l'accord des équipes.

Il pointe cependant le cas exceptionnel de la classe de 2<sup>nde</sup> Pro Agroéquipement au LEGTA Le Chesnoy pour laquelle le recrutement d'un élève supplémentaire ne relève pas de l'initiative de l'équipe de direction mais de la demande des personnels.

Pour ce qui concerne le LPA d'Amboise, Monsieur PEZZIN rapporte qu'il a fait la vérification avec le chef d'établissement et Monsieur Philippe ALZIAL, gestionnaire des moyens au SRFD et que les dédoublements sont convenablement réalisés.

S'agissant du LEGTA de Vendôme, Monsieur PEZZIN a recensé des anomalies qui sont en cours de gestion avec les équipes.

Il indique que le SRFD a rappelé le cadre et délégué les moyens nécessaires.

La DGH notifiée intègre l'ensemble des dédoublements qui doivent être effectués selon les règles définies.

Madame TAFOREAU explique les difficultés d'organisation de la rentrée dans cet établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE demande un appui renforcé du proviseur-adjoint de la part du SRFD en termes de méthodologie de gestion des moyens et de la DGH plus particulièrement.

Il expose que la situation est telle qu'on est au bord du dépôt d'un préavis de grève.

Les personnels demandent d'envisager un appui auprès de l'inspection de l'enseignement agricole.

Monsieur CHASSAGNETTE souligne la souffrance des collègues « aux manettes ».

Monsieur PEZZIN indique qu'il a bien compris le message que les représentants des personnels font remonter. Il a également constaté certaines difficultés mais reconnaît cependant que l'ampleur des difficultés ne s'était pas révélée jusque là.

Il explique que le SRFD a donné des indications de cadrage.

Par ailleurs, il demande aux personnels de laisser le temps au chef d'établissement de reprendre la main sur la DGH et l'élaboration des emplois du temps. Madame Gwenaëlle LEPAGE et Monsieur Fabrice BLANQUET vont y travailler durant les congés de Toussaint.

Monsieur CHASSAGNETTE relate également l'exaspération des élèves qui font eux-mêmes remarquer que toutes les heures de cours et toutes les disciplines n'ont pas été posées dans l'emploi du temps.

Monsieur DELORME comprend qu'il faut être patient pour que le chef d'établissement puisse refaire le travail. Il souhaite cependant faire comprendre à quel point une telle inorganisation en début d'année est néfaste pour le climat scolaire des jeunes et le climat social de l'établissement.

Monsieur PEZZIN partage tout à fait cette analyse et redit qu'il a pris la mesure des difficultés et de l'ambiance.

Il fait remarquer la complexité de l'organisation de cet établissement - avec de nombreuses classes et des filières spécifiques.

Il est conscient, toutefois que plusieurs points n'ont pas été anticipés.

Monsieur PEZZIN explicite l'organisation de la rentrée : au retour des congés de Printemps, le SRFD transmet les éléments de fond et le volume de DGH qui sera affecté. Hormis des contraintes particulières, les établissements ont globalement réalisé l'essentiel de la structuration de la carte scolaire et affectent la DGH, début juillet.

Monsieur PEZZIN demande que les coordonnateurs de chaque filière apportent le maximum d'éléments pour faciliter le travail du chef d'établissement.

Monsieur LE-MOIGN répond que cela a déjà largement été réalisé par les équipes qui ont transmis toutes les informations utiles pour construire les services et les emplois du temps. Il sera difficile d'aller au-delà.

Monsieur CHASSAGNETTE redit que le positionnement de l'adjoint peut rapidement s'avérer délicat pour lui-même mais également au sein de l'équipe de direction.

Monsieur CHAUVET le confirme.

Monsieur PEZZIN rappelle également la problématique de la gestion de la nouvelle exploitation agricole de Villavard qui mobilise énormément la directrice de l'EPL.

Monsieur CHASSAGNETTE réitère la demande d'un appui technique pour aider le proviseur-adjoint. Cela est absolument nécessaire pour la structure mais également pour la personne concernée.

Monsieur CHASSAGNETTE parle ensuite d'une décharge UNSS qui n'est pas accordée à un enseignant d'EPS au LEGTA de Tours-Fondettes et des difficultés que cela engendre pour l'établissement.

Monsieur PEZZIN comprend ces remarques.

Cependant, l'enseignant concerné est affecté sur 2 établissements - à hauteur de 50% à LPA de Montoire-sur-le-Loir et 50% au LEGTA de Tours-Fondettes.

La réglementation ne prévoit pas qu'un enseignant d'EPS puisse cumuler 2 décharges UNSS. Sachant que le LPA de Montoire ne dispose que d'un seul poste d'enseignant en EPS, il est opportun qu'il puisse bénéficier de la décharge d'UNSS.

Madame DRIEUX questionne ensuite sur le poste de Technicien Formation Recherche Laboratoire qui n'est pas pourvu à 100% au LEGTA de Châteauroux.

Elle demande ce qu'il en est du reclassement du TFR qui occupait le poste de TFR Laboratoire sur le poste de TFR Documentation.

Madame Marie-Thérèse DESHAYES dit que l'offre d'emploi est publiée depuis plusieurs semaines, mais que peu de candidats se sont présentés. Elle annonce qu'une personne vient d'être retenue, ce matin même.

Monsieur PEZZIN ajoute que le poste est ouvert et que le recrutement de l'agent contractuel affecté sur le poste de TFR Laboratoire est prévu pour l'année scolaire complète - à temps incomplet à 70%, puisqu'il s'agit d'un agent contractuel.

La discussion s'engage autour des conditions d'emploi de cet agent contractuel et de reclassement de l'agent concerné sur le poste de TFR Documentation. Monsieur PEZZIN vérifiera ces éléments auprès de Monsieur ALZIAL et reviendra vers les membres du CTREA pour apporter une réponse clarifiée.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur l'avancement de la dotation en personnels «VATLS - Vie Scolaire - Administratifs - Techniciens - Laboratoire et Santé ».  
Il rappelle que la note de service prévoit une présentation des orientations retenues par l'autorité académique et un échange en CTREA.

Monsieur PEZZIN remarque qu'il n'y a pas d'avancée au niveau national : quelques repères ont été transmis aux SRFD en ce qui concerne les personnels administratifs, mais aucune information sur le calcul de la dotation « vie scolaire - assistants d'éducation », ni pour les postes de TFR.

Monsieur CHASSAGNETTE demande qu'en matière de création d'emplois, la DRAAF soit à nouveau offensive en vue de la création d'un poste d'infirmière supplémentaire sur l'EPLEFPA de Loir-et-Cher.

Monsieur PEZZIN annonce qu'un poste a été ouvert et pourvu à la rentrée 2016 pour les sites du LPA de Blois et du LPA de Montoire-sur-le-Loir.

Monsieur CHASSAGNETTE se réjouit que la demande de création de poste portée depuis de nombreuses années ait abouti.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge ensuite sur la situation du site de Chinon de l'EPLEFPA de Tours-Fondettes - suite au décès du collègue responsable du site.

Monsieur PEZZIN répond que c'est un point qui fera l'objet de discussion au cours de dialogue de gestion DRAAF-DGER.

L'idée avancée est la création d'un poste de directeur d'exploitation agricole (DEA). La réflexion sur la création d'un centre constitutif « exploitation viticole » est à l'étude.

En effet, le rayonnement du site, l'intérêt stratégique et économique, l'ancrage dans le territoire et les liens avec la profession sont autant d'éléments qui seront développés pour argumenter ces projets.

Monsieur PEZZIN indique que ces propositions seront présentées au prochain Conseil d'administration de l'établissement.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite connaître le temps de travail accordé aux référents agro-écologie et si le même régime est appliqué aux directeurs d'exploitation agricole.

Monsieur PEZZIN répond que 3 heures de décharge sont attribuées aux référents agro-écologie lorsqu'ils sont enseignants. Les DEA ne sont pas concernés par cette décharge, la mission de référent agro-écologie est ainsi intégrée dans leur temps de travail.

#### • Postes gagés

S'agissant des postes gagés et « dé-gagements de postes », Monsieur CHASSAGNETTE interroge quant au devenir de ces postes.

Il demande que la DRAAF

- réaffirme que les « dé-gagements » peuvent être encouragés lorsqu'il y a une opportunité - sans qu'aucune pression ne puisse être faite sur les agents concernés.

- soit attentive à ce que les équipes de direction des établissements fassent des propositions en respectant les choix des individus.

Monsieur PEZZIN explique que les « postes gagés » constituent une réelle « épine » pour la DGER et les établissements qui cherchent des solutions.

Il informe que la compensation financière de ces postes est en voie d'extinction.

Les situations financières des centres, CFPPA en particulier et CFA dans une moindre mesure, sont tendues.

Monsieur PEZZIN insiste sur la nécessité de ne pas cacher aux collègues concernés qu'il n'y a aucune visibilité sur le devenir des postes gagés et de les accompagner pour étudier toutes les opportunités.

Il reconnaît qu'il est nécessaire que ces opportunités soient certaines pour ne pas créer de déception lors des CAP.

Monsieur CHASSAGNETTE considère que la manière de traiter les situations de ces personnels par un « dé-gagement d'office » n'est pas acceptable.

Par ailleurs, dans le contexte actuel, il faudrait être vigilant à ne pas priver les centres CFA et CFPPA de compétences.

Madame Jocelyne BLOT soumet l'inquiétude et le mal-être d'un collègue affecté sur poste gagé qui fera valoir ses droits à la retraite dans 4 ans. Sera-t-il contraint de muter ?

Monsieur PEZZIN redit qu'il n'y a aucune certitude sur le devenir des postes gagés mais pense que le cas précis de cet agent ne constituera pas une priorité de "ré-affectation/dé-gagement".

#### **• Sections européennes et enseignements facultatifs**

S'agissant des sections européennes, Monsieur CHASSAGNETTE observe que des erreurs se sont glissées dans le tableau récapitulatif.

Madame BONHOURS le confirme et transmettra un tableau corrigé.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le tableau des enseignements facultatifs fasse apparaître le volume horaire affecté.

Monsieur PEZZIN indique qu'il n'y a pas de modification de la carte des enseignements facultatifs.

### **5. Préparation de la rentrée scolaire 2017 - évolution des structures pédagogiques**

#### **• Evolution des structures pédagogiques - établissements publics**

Monsieur PEZZIN présente le tableau récapitulatif des projets d'évolution des structures pédagogiques présentés par les établissements publics pour la rentrée 2017.

Il liste les 2 priorités qui seront arrêtées conjointement avec le Conseil régional.

- LEGTA de Chartres-La Saussaye, ouverture d'une classe de 2<sup>nd</sup>e Pro Nature-Jardin-Paysage- Forêt en vue d'un Bac Pro Aménagements Paysagers
- LPA d'Amboise, ouverture d'un BTSA Technico-commercial dans le champ professionnel "Vins et Spiritueux".

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur l'intérêt de laisser les équipes poursuivre un travail de réflexion sur des évolutions de structures pédagogiques, si une priorité accordée à ces projets proposés depuis plusieurs années n'est jamais concrétisée.

Il invite la DRAAF à mesurer les effets engendrés sur les équipes et à donner des orientations plus précises aux établissements.

Monsieur CHASSAGNETTE est étonné de voir apparaître le BTSA Technico-commercial dans la liste des priorités, alors qu'il était fléché sur un avis réservé voire défavorable au mois de juin.

Monsieur PEZZIN répond que l'analyse plus poussée de la demande avec les partenaires a permis de considérer un contexte et des enjeux nouveaux - pour l'établissement, pour la profession - visant à partager un avis favorable pour cette ouverture.

Monsieur CHASSAGNETTE demande si le projet d'ouverture d'un CAP Fleuriste au LPA de Blois est « enterré ».

Monsieur PEZZIN répond que le dossier est intéressant et qu'il n'y a pas d'avis défavorable. Cependant, ce projet demande de mobiliser en amont les services de l'Education nationale, d'étudier le financement de cette formation et de travailler avec la profession.

Il ajoute que sur ce dossier, il y a une tension régionale. Il faut tout d'abord s'assurer d'être en capacité de drainer les jeunes intéressés du bassin tourangeaux et de répondre aux besoins des professionnels.

Le potentiel de recrutement et des emplois existants sont importants dans le bassin de Tours. Enfin, l'Ecole d'horticulture - CFA La Mouillère est positionné comme CFA régional dans cette filière.

Madame BLOT indique que la proposition d'ouverture concerne 16 élèves qui suivraient une formation - par la voie scolaire dans un établissement public.

Elle précise qu'en matière de recrutement, de nombreux élèves de Bac Pro TCV en produits de jardin recherchent une formation en fleuristerie.

Monsieur PEZZIN entend les arguments. Il redit qu'il est favorable à ce projet mais qu'il faudra être patient quant à sa concrétisation.

Monsieur CHASSAGNETTE insiste pour que le SRFD accompagne les équipes du LPA de Blois dans ce projet, notamment dans les négociations qui pourront être conduites avec la DADSEN.

Monsieur PEZZIN répond qu'il est en contact avec Madame Patricia DARJO, Proviseure du LPA de Blois.

En ce qui concerne les demandes d'évolution des structures pédagogiques du LEGTA de Châteauroux, Monsieur CHASSAGNETTE exprime que la demande d'ouverture du Bac Pro Laboratoire-Contrôle-Qualité (LCQ) n'était portée que par le Directeur sortant sans d'adhésion concrète des équipes.

En revanche, les équipes sont mobilisées autour de l'ouverture d'un CAPa Services aux personnes et Vente en espace rural (SAPVER). Monsieur CHASSAGNETTE rappelle que le 6<sup>ème</sup> Schéma national prévisionnel des formations (SNPF) met l'accent sur le développement de ce type de formation dans les établissements publics.

Monsieur CHASSAGNETTE questionne sur l'ouverture d'une 2<sup>nde</sup> GT offrant l'enseignement d'exploration "Biotechnologie" en vue de l'ouverture éventuelle d'un Bac Technologique Sciences et Techniques de Laboratoire au LEGTA de Chartres-La Saussaye.

Monsieur PEZZIN répond que dans cette situation, il convient de travailler avec les services départementaux de l'Education nationale, puisque cet enseignement d'exploration est porté par l'Education nationale.

L'ouverture d'un Bac Technologique STL ne sera cependant pas retenue.

Monsieur PEZZIN informe par ailleurs que le LEGTA de Chartres-La Saussaye réfléchit à l'ouverture d'un EIL « transformation alimentaire » en STAV.

Monsieur CHASSAGNETTE demande si cette ouverture sera conditionnée par la fermeture d'un autre EIL.

Monsieur PEZZIN répond qu'il faudrait étudier la proposition en mettant en perspective les éléments du projet d'établissement et la situation particulière en matière d'effectifs et de structures.

Il se déclare cependant convaincu sur la nécessité de limiter le nombre d'EIL proposés. La multiplication des EIL entraîne une dispersion dans l'offre de formation et génère une mobilisation importante de moyens.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite savoir quelles sont les chances d'aboutissement des 2 projets présentés comme priorité.

Monsieur PEZZIN considère l'exercice délicat. En effet, plusieurs interlocuteurs sont décisionnaires; la DRAAF et le Conseil régional ainsi que la DGER pour le niveau BTSA. Il craint qu'un projet puisse « court-circuiter » l'autre.

- **Evolution des structures pédagogiques - établissements privés**

Monsieur PEZZIN précise que les projets d'évolution des structures pédagogiques déposés par les établissements privés seront examinés en CREA. Le tableau récapitulatif a néanmoins été transmis aux membres du CTREA.

Des avis qui ont été communiqués lors du groupe de travail du CAEN, Monsieur CHASSAGNETTE retient qu'un avis favorable sera donné à l'ouverture de la classe de Terminale Bac Pro Technicien-Conseil Vente en Alimentation à la MFR d'Azay-le-Rideau. Il explique que les personnels sont opposés à cette évolution.

Il rappelle le contexte de l'ouverture de cette formation en 2009 qui était conditionnée à ce partenariat qui consistait à ce que les élèves de la MFR suivent la classe de Terminale au LPA de Chambray-lès-Tours.

L'objectif poursuivi était de permettre une diversité des formations sans créer de concurrence.

Monsieur PEZZIN est étonné du positionnement des représentants des personnels. En effet, c'est le LPA de Chambray-lès-Tours qui a fait connaître les limites de ce fonctionnement.

- **Evolution des structures pédagogiques - formation initiale par apprentissage**

Monsieur PEZZIN fait lecture du tableau récapitulatif des demandes d'évolution des structures pédagogiques portées par les CFA et pour lesquelles le Conseil Régional a donné une autorisation de complément de dossier.

Madame WILLEMETZ précise que les propositions d'ouverture de formation en apprentissage ne sont pas encore arrêtées par le Conseil Régional.

Monsieur PEZZIN observe que les MFR déposent de plus en plus régulièrement des projets d'évolution des structures pédagogiques mixant la formation scolaire et la formation par apprentissage.

Il se dit plutôt favorable à l'ouverture de formations en apprentissage pour lesquelles le cadre réglementaire du déroulement de ladite formation est plus précis.

A propos des CFA, Monsieur CHASSAGNETTE fait part du développement du volume de formation continue pour adultes portée par le CFA du Loiret. Le CFA préparerait une demande d'agrément.

Monsieur PEZZIN répond que le volume de formation continue pour adultes réalisé sur le site du CFA du Loiret est important et que le positionnement du CFA n'est pas suffisamment transparent sur ce point.

Le SRFD a sollicité le chef d'établissement afin d'obtenir une clarification de la situation et des échanges entre le CFA et le CFPPA.

Monsieur PEZZIN précise que des formations se déroulent au CFA du Loiret mais sont portées par le CFPPA du Loiret, le CFPPA de l'Eure-et-Loir et le CFPPA du Cher. Il faut donc bien distinguer le porteur des projets et le lieu de la formation.

Monsieur CHASSAGNETTE demande que le SRFD et en particulier le chargé d'inspection de l'apprentissage s'empare de la question des doublages dans les formations de la filière paysage.

Il relate que pour le CFA du Loiret et pour le CFA de l'Indre-et-Loire, les effectifs d'apprentis par classe sont importants et ne permettent pas d'assurer les enseignements techniques dans des conditions de sécurité suffisantes.

Il rapporte que le Conseil régional a indiqué, il y a quelques années, qu'une enveloppe de moyens d'ajustement pouvait être mobilisée. Cependant, les directeurs de CFA n'auraient pas obtenu de moyens supplémentaires.

Monsieur CHASSAGNETTE exprime le sentiment des collègues fourvoyés dans cette impasse.

Monsieur PEZZIN propose de soumettre ce dossier à Monsieur Bruno FURON, Chargé d'inspection de l'apprentissage.

## **6. Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) - 2017-2020**

---

Monsieur Gilles TATIN, Délégué régional à l'ingénierie de formation indique que le document qui a été transmis aux membres du CTREA est la synthèse des réflexions échangées au cours des réunions de travail de mai et juillet 2016.

Il demande que les personnels apportent leur contribution pour enrichir ce document. Le calendrier reste identique à celui qui avait été proposé pour finaliser le PREA au printemps 2017.

Monsieur CHASSAGNETTE interroge sur l'organisation de groupe de travail et la rédaction du Projet stratégique de l'enseignement agricole public (PSEAP).

Monsieur TATIN expose que dans un premier temps, la réflexion est conduite autour du PREA et que les axes du PSEAP feront l'objet de groupes de travail spécifiques, une fois que le PREA sera abouti.

Un projet de calendrier sera proposé prochainement.

Le prochain groupe de travail se réunira le mardi 6 décembre 2016 à 14h.

La discussion s'engage autour des axes retenus et de propositions d'actions à mettre en place.

Monsieur TATIN en prend note afin de mieux ordonnancer le document de travail.

Certaines actions relèvent plus particulièrement du PSEAP que du PREA. Elles seront donc modifiées en ce sens.

En ce qui concerne l'axe de « la citoyenneté », Monsieur DELORME invite à s'appuyer sur les travaux conduits dans le cadre des « 50 ans de l'enseignement socio-culturel ».

Monsieur CHASSAGNETTE insiste pour qu'un programme de formation conséquent soit mis en place. La question de l'animation de débats par exemple doit absolument être corrélée avec la problématique de la citoyenneté et de la laïcité.

## **7. Questions diverses**

---

La plupart des questions diverses ayant fait l'objet de réponse au cours de la séance, Monsieur PEZZIN demande si les personnels souhaitent aborder d'autres points.

Monsieur CHASSAGNETTE souhaite revenir sur l'appel d'offres de formation lancé par le Conseil régional à destination des opérateurs de formation professionnelle continue et notamment des CFPPA.

Monsieur PEZZIN explique que les réponses à l'appel d'offre de formation du Conseil régional sont effectuées par chacun des établissements de manière individuelle.

Il semble que le Conseil régional ait fixé cette année une exigence tarifaire extrêmement basse.

Il rapporte que la DRAAF a exprimé des inquiétudes auprès des services du Conseil régional quant aux tarifs demandés dans la mesure où le coût réel des formations serait largement supérieur.

Monsieur PEZZIN relate que le Conseil régional a entendu les difficultés financières que les CFPPA pourraient rencontrer du fait des fortes contraintes du cahier des charges de cet appel d'offres.

Monsieur CHASSAGNETTE a le sentiment de revivre le même scénario qu'il y a quelques années. Le SNETAP s'est interrogé sur le fait de saisir le cabinet du président du Conseil régional à ce sujet.

Qu'en est-il de la mise en place d'un observatoire des prix dont le Conseil régional promet la mise en place depuis 2 ans ?

Il retient que malgré tout, les CFPPA se sont repositionnés dans l'appel d'offre - à la baisse, ce qui, selon lui, va inévitablement fragiliser leurs situations financières et leur fonctionnement déjà précaire.

Monsieur CHASSAGNETTE avertit que les personnels saisiront les élus régionaux dans les instances locales des établissements. Par ailleurs, le SNETAP évoquera ce sujet au cours des échanges bilatéraux que les représentants des personnels auront avec Monsieur François BONNEAU.

Il rapporte que les personnels ne sont pas sécurisés et que les directeurs de CFPPA sont inquiets et dépités.

Monsieur CHASSAGNETTE considère le réseau form@terre comme un outil très positif même s'il est encore en phase de démarrage.

Monsieur PEZZIN ajoute que la stratégie des établissements consistera en la préservation de formations phares – spécifiques à l'enseignement agricole.

\*\*\*\*\*

Les points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur PEZZIN remercie les membres de leur présence et leur souhaite un bon retour dans leurs établissements.

La séance est levée à 18h35.

Orléans, le

25 NOV. 2016

Le Président du CTREA



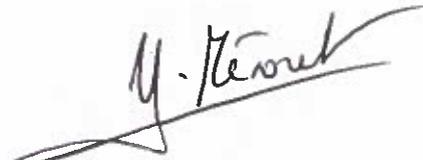
Daniel PEZZIN

Le Secrétaire  
de séance



Odile WILLEMETZ

Le Secrétaire-adjoint  
de séance



Yveline MENORET

